

**PROCÈS - VERBAL Assemblée Générale Extraordinaire
Salle du CISE à DUMBÉA.**

Vendredi 24 juillet 2020 - début des travaux à 18h00 - fin des travaux à 20h15.

Appel nominal par le président

Membres du comité directeur présents:

- Jean Claude ROBIN
- Cyril HUET
- Sandrine LADRECH
- Marianne GAUCHET
- Typhaine QUERE
- Sandie FREULON
- Anako CHOLIERE
- Stéphane DELANDE
- Tom HUET

Président
Secrétaire général/adjoint
Membre
Membre
Trésorière
Membre
Membre
Membre
Membre

Présents :

- Patrick DREANO

CTS

Membre du Comité Directeur absent

- Charlotte PRIOURET

Membre

Invités :

- ❖ CTOS NC
- ❖ Pierre FOREST
- ❖ Franck GUASCH

Représenté par Typhaine QUERE
Directeur DJS NC
Commissaire aux comptes

Clubs présents :

- Valérie LECAMUS
- Sandie FREULON
- Anako CHOLIERE
- Simone DOUVIER
- Gladys CASTEL
- Lindsay FULLER
- Jerome NICOLAS

Présidente du Cercle des Nageurs Calédoniens
Présidente de Dumbéa Natation
Présidente de l'Olympique Natation
Présidente des Naïades de Nouméa
Présidente sortante du club du Mont –Dore Natation
Présidente du Club du Mont-Dore Natation
Représentant des P'tits PICOTS

Absents excusés

- Thierry CATALA
- Sandrine LODS

Président du club CN Poindimié
Présidente des Dauphins de la Foa.

LIGUE CALEDONNIENNE DE NATATION

Secrétaire de séance.

- Alisson MAVAETAU

Assistante Comité NC

Ordre du jour.

- 1 Appel nominal des clubs – vérification des pouvoirs.
- 2 Ouverture de l'Assemblée Générale.
- 3 Approbation du PV Ag du 28/02/2020.
- 4 Présentation et adoption du bilan moral de la saison 2018/2019
- 5 Présentation et adoption des bilans d'activités de la saison 2018/2019.
- 6 Approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.
- 7 Rapport du commissaire aux comptes.
- 8 Présentation et adoption du budget prévisionnel 2020.
- 9 Questions diverses.

1. Appel nominal des clubs – vérification des pouvoirs.

		VENDREDI 24 JUILLET 2020		
		ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE -18H00 CISE		
		APPEL DES VOIX DES CLUBS PRÉSENTS		
	Clubs	Nb de Licenciés	Voix	Présents
1	Cercle des Nageurs Calédoniens	1640	1640	1640
2	Naïades de Nouméa	42	42	42
3	CN Poindimié	66	66	ABS
4	Dauphins de la Foa C.M.O	33	33	ABS
5	Dumbéa Natation	500	500	500
6	Mont-Dore Natation	256	256	256
7	Ptits Picots	192	192	192
8	Olympique de Nouméa	910	910	910
TOTAL		3639	3639	1770
QUORUM :				1770
MAJORITE ABSOLUE :				1820

Les clubs présents représentent 3540 voix sur 3639. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut délibérer valablement conformément aux statuts en vigueur.

2 Ouverture de l'Assemblée Générale.

Le président remercie l'ensemble des membres présents, ainsi que les institutions présentes ; Mr Pierre FOREST pour le DJSNC, Madame Typhaine QUERE pour le CTOS, le commissaire aux comptes Mr Franck GUASCH accompagné de sa collaboratrice, Mr Jérôme NICOLAS représentant du club des P'tits Picots.

À la demande de Mr GUACSH Le président précise que l'ordre du jour sera modifié dans son déroulement afin de permettre au commissaire aux comptes d'intervenir plus tôt.

3 Approbation du PV Ag du 28/02/2020.

Les procès-verbaux de l'assemblée générale du 28 février 2020 (modification des statuts et élection) sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

4 Présentation et adoption du bilan moral de la saison 2018/2019

Le président fait lecture du bilan moral et d'activité de la saison 2018/2019.

Aucune remarque particulière. Le président remercie l'assemblée de son attention sur cette communication.

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité des membres présents.

(7) ordre du jour modifié Rapport du commissaire aux comptes.

Mr GUASCH remercie le président pour la modification de l'ordre du jour et souhaite expliquer aux membres présents le rôle du commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes (CAC) est un auditeur légal et externe à l'association. Il intervient pour vérifier la sincérité et la conformité des données financières de l'association avec les normes en vigueur. Il réalise pour cela un audit légal, dont la procédure est strictement définie par la loi. La mission du commissaire aux comptes est d'intérêt général puisqu'il est à même de certifier les comptes annuels de l'association pour l'administration fiscale et pour l'État. De fait, la mission du commissaire aux comptes (CAC) diffère de celle de l'expert-comptable dont l'intervention auprès du dirigeant est quotidienne, plus proche et plus axée sur le conseil. L'intervention d'un CAC est obligatoire à partir d'un seuil financier dépassant 18 millions. Son mandat dure 6 années.

Avant de faire lecture de son rapport, le CAC explique les différents niveaux d'alertes de certification des comptes.

1. Feu Vert : tout va bien
2. Feu Orange attention : remarques sur quelques points mais les comptes sont certifiés
3. Feu rouge : pas de certification

Tout en précisant que le feu est vert pour la LCN, le commissaire aux comptes notifie les points particuliers relevés de son audit :

- ❖ Modification du mode de fonctionnement par la FFN pour la réversion de la part licence à la LCN
- ❖ Baisse des subventions, en partie compensée par le décalage des fonds dédiés
- ❖ Le véhicule de la ligue sinistré, remboursé par l'assurance et par la suite achat d'un véhicule financé par un crédit bancaire.
- ❖ Augmentation de certains postes, achat des médailles ou coupes, location de véhicule, voyage et déplacement largement compensés par les fonds dédiés
- ❖ Stabilité du volume salariale
- ❖ Immobilisations et amortissements, les valeurs sont comparables aux années précédentes

Enfin le CAC souligne sa bonne collaboration avec la Ligue Calédonienne.

Lecture du Rapport Général

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, sur :

LIGUE CALEDONIENNE DE NATATION

Le contrôle des comptes annuels de la **LIGUE CALEDONIENNE DE NATATION**, exprimés en francs CFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

La justification de nos appréciations,

Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'Association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnelles françaises telles qu'applicables en Nouvelle Calédonie ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

« LIGUE CALEDONIENNE DE NATATION » Exercice clos au 31 Décembre 2019

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

***** NEANT *****

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles françaises telles qu'applicables en Nouvelle Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Il ne nous a pas été communiqué de rapport de gestion ni de documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels à l'exception des états financiers au 31 Décembre 2019, objets de cette certification.

Les comptes annuels de La Ligue Calédonienne de Natation pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/012/2019 se caractérisent par les données suivantes :

Chiffres d'affaires	9.301.757 F.CFP
Total Bilan	35.054.362 F.CFP
Résultat net comptable	4.138.904 F.CFP

Le commissaire aux comptes explique que le résultat net comptable et moindre par rapport à l'année dernière (2018) néanmoins et après quelques années difficiles (3/4ans) il constate que la LCN a recréé des fonds propres, ce qui lui octroie une stabilité financière de 6 mois d'avance, lui permettant de fonctionner étant donné que les subventions sont versées en décalage.

Il attire toutefois l'attention sur le fait que les financeurs peuvent interpréter ce fonds de roulement comme un excédent de trésorerie, alors qu'il n'en n'est rien.

LIGUE CALEDONIENNE DE NATATION

Le CAC précise que la LCN a besoin d'avoir en fin d'exercice un maximum de trésorerie pour pouvoir procéder aux événements sportifs qui sont prévus en début d'année, alors que les subventions arrivent plus tard. Il est donc nécessaire pour la LCN d'avoir un fond de roulement.

Mr Pierre FOREST souhaite avoir des explications sur les fonds dédiés qui passent de 8 242 547 F.CFP à N-1 à 6 326 759 F.CFP en 2019 il désire connaître les actions qui n'ont pas été réalisées en 2018/2019 par la LCN.

Le président précise que toutes les actions prévues sur la saison 2018/2019 ont été faites et que le delta concerne le nombre d'athlètes qui est un peu moins que prévu sur le BP 2019.

Le CAC précise qu'il ne faut pas interpréter les chiffres de cette manière il précise que ;

- Sur 8 242 547 F.CFP de fonds dédiés en 2018,
- 3 346 879 F.CFP ont été consommés en 2018
- Mais que 1 430.791 F.CFP non pas été consommés en 2019

Les fonds dédiés au 31/12/2019 s'établissent à 6 326 759 F.CFP (cf. tableau ci-dessous). Le CAC confirme donc qu'une grosse partie des fonds dédiés a été consommée.

En F. CFP	31/12/2018	Augmentation	Utilisation	31/12/2019
Pôle espoir	0			0
Structuration	3 308 081		794 551	2 513 530
Promotion	1 774 891		1 129 891	645 000
Performance	0			0
Activités publics	0	1 031 801		1 031 801
Grandes manifestations	0	398 990		398 990
Préparation aux jeux	3 159 875		1 422 437	1 737 438
Total fonds dédiés	8 242 547	1 430 791	3 346 879	6 326 759

Un débat s'ensuit entre le président et Mr Forest sur les financements en baisse du gouvernement, sur le BP 2020 de la LCN en diminution et sur les financements de l'ANS, du JAN et AA (j'apprends à Nager, Aisance Aquatique) ainsi que sur la complexité du logiciel compte ASSO.

À ce sujet Gladys CASTEL souligne qu'elle n'a jamais perçu la subvention accordée sur le compte ASSO et qu'après renseignements auprès de Madame ARRIBE, cette dernière lui a confirmé qu'elle n'aurait pas la subvention, hors le club a fait l'avance financière de l'action prévue, puisque accordée sur le logiciel, elle regrette que la situation actuelle (COVID-19) n'ait pas permis à Madame ARRIBE de faire le déplacement, car elle aurait voulu avoir les explications plus précises.

Le président passe à la validation des comptes et pose la question suivante ; « **Est-ce que les comptes sont approuvés** » :

« **Affectation du report à nouveau de 4 .138.904 F.CFP en fond associatif,** »

Le Fond Associatif passe de la somme de 15 496 842 F.CFP à 19 635 746 F.CFP »

Les membres présents valident le report à nouveau, approuvent à l'unanimité le bilan financier 2019.

Le président remercie le Commissaire aux comptes.

5 Présentation et adoption des bilans d'activités de la saison 2018/2019.

Patrick DREANO présente les grandes lignes du bilan d'activité de la natation course il en ressort :

- L'excellence de la formation offerte dans les clubs, traduite par le comportement remarquable des qualifiés aux Championnats des France Jeunes et Espoirs.

LIGUE CALEDONIENNE DE NATATION

- La capacité à performer au plus haut niveau en accédant aux différentes équipes de France.
- La force d'une équipe calédonienne lorsqu'elle porte les couleurs du territoire sur les événements régionaux.
- Maintenir une offre de compétitions dans la pratique de nos jeunes qui ne peuvent pas accéder au niveau supérieur.
- Qu'il demeure toujours très compliqué d'amener nos jeunes athlètes vers une maturité qui leur permettrait de performer. Hors du territoire par un arrêt précoce de l'activité.
- Le manque de nageurs en brasse.
- Le programme fédéral qui ne prend pas en compte des spécificités locales.

Pour la natation Artistique, Sandrine LARDRECH, ajoute qu'une des nageuses de la section Natation Artistique de Dumbéa natation a été admise au Centre National de Formation de Strasbourg.

L'ensemble des bilans d'activité sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

8 Présentation et adoption du budget prévisionnel 2020.

Le président présente le budget prévisionnel 2020 prenant compte de la baisse des subventions. Le budget est proposé à hauteur de 26 120 000 F.CFP versus le projet de budget de l'année 2019 pour un montant de 40.664.000 Fcp. Ce budget tient compte, également, des recettes propres de la ligue eu égard à des rentrées en diminution concernant d'une part les engagements aux compétitions et d'une partie du reversement de la part régionale sur les licences dans le contexte sanitaire que chacun connaît.

Le bilan prévisionnel 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

9 Questions diverses.

Aucunes questions écrites n'étaient inscrites à l'ordre du jour.

Intervention de Mr Pierre FOREST, directeur de la DJSNC :

Mr Forest souhaite apporter une précision sur les dotations ANS de 2019 qui ont été gérées par les fédérations et qui ont été un échec, car 31 000 000 F.CFP ont été perdus pour la Nouvelle-Calédonie et captée par les fédérations. Mr Forest souhaite savoir si les clubs et la ligue ont obtenu ce qu'ils avaient demandé ?

Il précise que pour l'année 2020 suite à cet échec, l'ANS a décidé que l'instruction des dossiers serait désormais effectuée par les services instructeurs de l'Etat. Mr FOREST précise à l'assemblée que les subventions des collectivités locales seront en très nette diminution pour les années à venir principalement à cause de la crise du COVID -19 et déplore le peu de demande de la part des clubs pour les crédits ANS 2020.

Un débat s'en suit sur les demandes effectuées par les clubs en 2020 et refusées à la création du dossier par la province sud, notamment sur les demandes de matériels et compétitions hors du territoire (conformément à la lettre de cadrage).

Mr FOREST demande que les dossiers des clubs soient recensés afin qu'ils puissent être instruits par son service en lien avec la LCN, il demande aussi à recevoir la demande de la LCN sur le matériel de chronométrage électronique.

Avant de mettre fin à l'assemblée générale, le président souhaite remercier la présidente du Mont Dore Natation, Gladys CASTEL qui quitte ses fonctions au sein de son club en raison de son retour prévu en métropole. Le président remet des présents à la présidente et à ses filles, qui elles aussi ont œuvré lors des compétitions.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'assemblée générale.

Le président,

Le secrétaire général,

Jean-Claude Robin

Cyril Huet

Valide